Programme d'Action et de Prévention des Inondations

Vous habitez en zone inondable...



Etes-vous préparé au risque inondation ?

Le Syndicat mixte du bassin de l'Agout et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet proposent aux particuliers et aux professionnels un diagnostic gratuit pour identifier les mesures de protection à mettre en oeuvre.

bassin-agout.fr
07 55 59 52 66

L'Agout

l'agglo Castres Mazamet

- **Evaluer les risques**
- **Protéger les biens et les personnes**
- **Réduire les dégats**
- **Faciliter le retour à la normale**

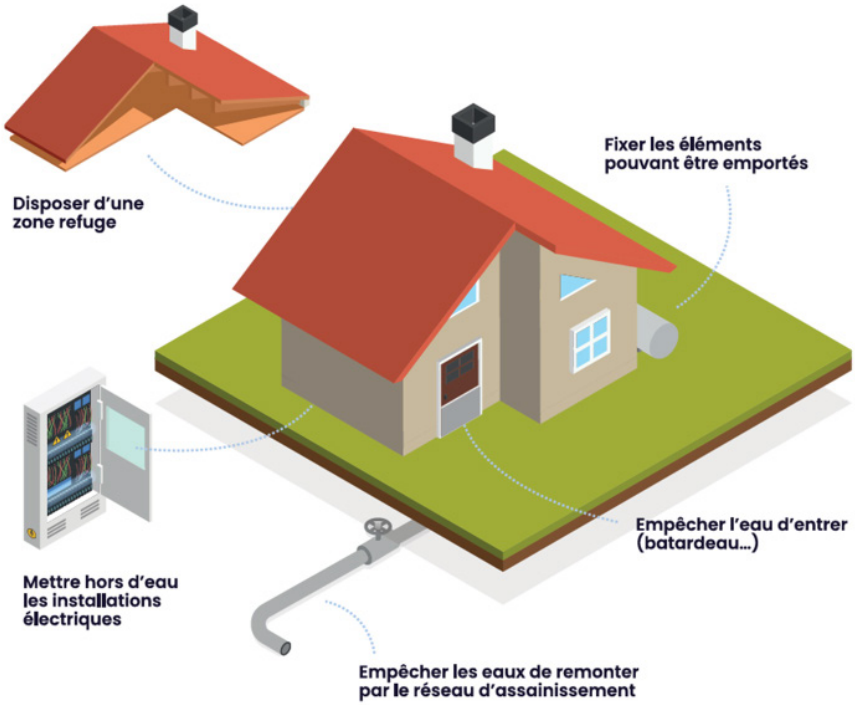

Le diagnostic personnalisé permet d'identifiez les mesures de protection qui peuvent être mises en place.

L'étude diagnostic peut déboucher vers une phase de travaux pour laquelle vous pourrez bénéficier d'une aide financière de l'État, issue du FPRNM, à hauteur de 80% pour les habitations et de 40% pour les bâtiments à usages professionnels.

Votre domicile a été identifié en zone inondable, vous bénéficiez d'un diagnostic gratuit

Dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), l'Epage Agout propose des études du risque inondations gratuites et personnalisées, dans les zones les plus à risque du territoire.

Ces études sont financées à hauteur de 80% par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et à hauteur de 30% par le Fonds Européen de Développement Réfional (FEDER). Les fonds restants sont pris en charge par l'Epage Agout.

Les étapes du diagnostic de vulnérabilité

1 - Prise de contact pour convenir d'un premier rendez-vous à votre domicile
2 - Intervention d'un expert afin de diagnostiquer votre bien
3 - Transmission du diagnostic par l'Epage Agout. Etablissement d'une stratégie pour réduire la vulnérabilité de votre bien.

Une aide aux travaux

L'étude diagnostic peut déboucher sur une phase travaux, où vous pourrez bénéficier d'une aide financière de l'Etat, issue du FPRNM, à hauteur de 80% pour les habitations et de 40% pour les bâtiments à usage professionnels.

Programme d'Action et de Prévention des Inondations



le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA), ou l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE Agout), assure la gestion et l'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de l'Agout.

Le bassin versant de l'Agout, c'est :
3500 km²
187 communes
15 intercommunalités
4500 km de cours d'eau

EPAGE AGOUT
6 rue de l'usine
81090 LAGARRIGUE
accueil@bassin-agout.fr
www.bassin-agout.fr

Votre conseiller :
07 55 59 52 66
inondation@bassin-agout.fr

Programme réalisé avec la participation financière de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'Europe s'engage en France

L'Agout

l'agglo Castres Mazamet